

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 9 juillet 2010

Etaient présents : Jean-Yves BANNET, Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Lina LE DOUX, Laurence NUNNEY, Rozenn MAHEVO, Rose-Marie LOREC, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Bernard GIARD, Alain THOMAS, Patrick MONTAGNER

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir :

Yves MAHEO à Jean-Yves BANNET, Stéphanie MAHEO à Cécile GUILLOTTE, Jean-Yves LECLECH à Patrick MONTAGNER

Secrétaire de séance : Rozenn MAHEVO

1. Agrandissement de l'école : Lot n° 11 « Ascenseur » - Proposition d'avenant de résiliation à passer avec l'entreprise Arvor Automatism

La notification du marché du lot n°11 « ascenseur » a été faite à l'entreprise Arvor Automatism le 9 juin 2010.

Arvor Automatism en a accusé réception le 11 juin 2010.

Arvor Automatism a été convoquée à la première réunion de chantier le 16 juin 2010.

Le 16 juin 2010, le directeur d'Arvor Automatism dit au Maître d'œuvre, Lisa PASQUALON, ignorer que le chantier se situe sur une île.

Par conséquent, il propose un devis en plus value ayant pour objet : « la prise en compte de l'installation de l'ascenseur à Belle-Ile-en-Mer » d'un montant de 4 400 euros HT, sachant que le montant du marché initial est de 20 850.00 euros HT, ce qui représente une augmentation de 21 %.

Compte tenu de l'objet évoqué constitutif de l'avenant et du montant proposé, les élus refusent d'engager la commune à hauteur de cet avenant. En effet, un avenant ne saurait bouleverser l'économie du marché.

Le conseil municipal demande au Maire de ne pas accepter cet avenant.

Par conséquent, le conseil municipal autorise le Maire :

- à passer un avenant de résiliation à l'amiable mettant fin aux relations contractuelles immédiatement sans indemnité et sans pénalité.

2. Lancement d'une nouvelle procédure pour le lot n° 11 « Ascenseur » et autorisation de signature du marché

Suite à l'avenant de résiliation à l'amiable conclue entre la commune et Arvor Automatism, le conseil municipal autorise le maire à procéder à une nouvelle mise en concurrence pour le lot n°11 « Ascenseur », équipement imposé à la collectivité, et à signer toutes les pièces relatives au nouveau marché.

3. Modification de la compétence de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer relative à « l'étude, l'élaboration et le suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal »

Il a été décidé, au niveau intercommunal, d'élaborer non pas un Plan Local d'Urbanisme sous la forme d'un document unique à l'échelle de Belle-Île mais quatre plans locaux d'urbanisme communaux harmonisés en groupement de commande. La Communauté de Communes de Belle-Île sera le mandataire de ce groupement et aura ainsi en charge la coordination de

l'action de l'équipe d'études et l'appui technique aux communes dans l'élaboration de leur PLU. Afin de mener à bien cette nouvelle démarche, il convient dans un premier temps de modifier les statuts de la C.C.B.I.

Ainsi, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer adopté par le conseil communautaire du 20 mai 2010, modifiant le groupe de compétence « aménagement de l'espace ». Au sein de ce groupe, l'alinéa b. relatif à « l'étude, l'élaboration et le suivi (modification, révision) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal » est abrogé et remplacé par les paragraphes suivants :

- **élaboration d'un document de synthèse intitulé « projet d'aménagement communautaire » dans le champ des compétences intercommunales,**
- **mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale des PLU :**
 - organisation des opérations de sélection du prestataire des quatre PLU, notamment rédaction d'un cahier des charges commun,
 - maîtrise d'ouvrage d'études thématiques associées aux PLU dans le champ des compétences intercommunales ; le cas échéant, rédaction de cahiers des charges d'études thématiques associées au PLU hors champ des compétences intercommunales,
 - assistance à l'élaboration du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU,
 - coordination de l'action de l'équipe d'études et de suivi des dossiers PLU.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier l'alinéa b. du groupe de compétence « aménagement de l'espace » tel que mentionné précédemment,
- de mettre à jour les statuts de la CCBI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette modification.

4. Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune et élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Signature de la convention constitutive du groupement de commande des PLU et élection des membres de la commission d'appel d'offre du groupement

Les discussions relatives à la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ainsi que la signature de la convention constitutive du groupement de commande des PLU avec élection des membres de la commission d'appel d'offres du groupement sont reportées. En effet, il s'agit d'abord de faire entériner par les quatre communes la modification des statuts de la C.C.B.I.

5. Tarif restaurant scolaire

Les élus prennent connaissance des tarifs « restauration scolaire » appliqués sur les autres communes de l'île. Le tarif actuel est de 2.10 euros. Les membres de la commission en charge des affaires scolaires proposent de passer le prix du repas à 2.20 euros à compter de la rentrée scolaire 2010-2011. Il est rappelé que la convention liant la commune à l'hôpital Yves Lanco pour la confection et la livraison des repas prend fin au mois d'octobre et qu'il faudra procéder à son renouvellement. Il faut savoir qu'en vertu des termes de cette convention, le

prix d'un repas réglé actuellement à l'hôpital par la commune est de 5.93 euros alors que la participation demandée aux parents n'est que de 2.10 euros (A titre d'information, pour cette prestation la charge supportée par la commune au titre de l'année 2009 est de 30 000 euros). De ce fait, les élus prennent la décision suivante « tout repas commandé est dû sauf en cas d'absence de plus de 3 repas consécutifs justifiée par la délivrance d'un certificat médical ».

6. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics :

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 14.06.2010

Accès propriété Primard à Kernipily

TPS

Montant : 2 750.80 euros TTC

Décision du 28.06.2010

Déplacement branchements eaux usées et eau potable – Lot n° 8 Lotissement de Lann-Ivrec

Cise TP Ouest

Montant : 1 722.24 euros TTC

Décision du 29.06.2010

Fournitures école

Celda Asco

Montant : 658.10 euros TTC

Décision du 30.06.2010

Pack hébergement Linux – Site Commune

Nordnet

Montant : 107.64 euros TTC

Décision du 30.06.2010

Pack relais essentiel – Migration de locmaria-belle-ile.com – Site Commune

Nordnet

Montant : 319.33 euros TTC

Décision du 08.07.2010

Remplacement poteau incendie à Port-Andro

SAUR

Montant : 3 314.28 euros TTC

Décision du 08.07.2010

Rayonnages et bac à album pour école

CAMIF

Montant : 873.08 euros TTC

7. Divers.

* Le Maire donne lecture d'un courrier chaleureux de remerciements reçu du frère de Monsieur Jean-Paul PROUST, décédé le 8 avril dernier, inhumé dans le cimetière de Locmaria par lequel il se dit avoir très touché de l'accueil des paroissiens et habitants de Locmaria lors des obsèques. Le Maire propose, ainsi que l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, pour la sépulture d'une personne illustre^o et ayant rendu des services éminents à la commune, d'accorder une concession trentenaire gratuite au cimetière de Locmaria, Le conseil municipal avalise cette proposition.

^o Monsieur Jean-Paul PROUST : Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, Grand Officier dans l'Ordre de Saint Charles, Grand Commandeur de l'Ordre de la Couronne du Royaume de Belgique, Officier des Palmes Académiques

* Point sur l'Eau Potable à Belle-Ile : le Maire fait état des différentes mesures et décisions prises ces dernières années afin de faire face au besoin en eau potable de l'île, rappelé dans le document ci-annexé

* Recensement des campements durant l'été : un découpage du territoire communal a été établi et chaque élu prend en charge un secteur déterminé afin de recenser les terrains occupés par caravanes ou toiles de tentes ; ceci, afin de pouvoir appliquer la redevance « ordures ménagères » auprès des propriétaires.

* Site internet de la commune : www.locmaria-belle-ile.com
Les personnes qui auraient des modifications à apporter peuvent s'adresser en mairie

* Remerciements du Comité Belle-Île-en-mer/Marie Galante pour l'octroi de subvention

* 13 juillet : Fête communale et Feu d'artifice aux Grands-Sables

La séance est levée à 20 heures 30